

Le 5 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

ARRETE DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N°AP 2024-014

DELEGATION DE SIGNATURE

Sandrine MICHEL

Directrice Générale Adjointe  
Pôle Prospective et Ressources Internes

Abrogation de l'arrêté N° AP 2023-014 du 28  
mars 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organigramme des services de Roannais Agglomération ;

Vu l'arrêté du Président n° AP 2023-014 du 28 mars 2023 ;

Considérant le volume d'affaires traitées et dans un souci d'efficacité du service à rendre aux usagers ;

Considérant que Madame **Sandrine MICHEL** exerce les fonctions de Directrice Générale Adjointe « Pôle Prospective et Ressources Internes » au sein de Roannais agglomération ;

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	10 AVR. 2024
Notifié	
Publié	

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté du Président n° AP 2023-014 du 28 mars 2023 se rapportant à la délégation de signature accordée à **Sandrine MICHEL** en tant que Directrice Générale Adjointe du Pôle « Prospective et Ressources Internes » est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

Délégation est attribuée à **Sandrine MICHEL** en sa qualité de Directrice Générale Adjointe « Pôle Prospective et Ressources Internes », pour la signature :

1- Des bons de commande et acceptation de devis pour les achats, inférieurs à 25 000 € HT relatifs à son pôle :

- des agréments de sous-traitants pour les marchés relatifs à son pôle ;
- tous les ordres de service des marchés relatifs à son pôle ;
- des procès-verbaux de réception des marchés relatifs à son pôle.

**2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Peggy GOUVERT, responsable du service affaires immobilières et foncières et d'Antoine RIBEAUD, Directeur des stratégies et ressources foncières :**

- des demandes d'information aux services des hypothèques et du cadastre ;
- des demandes des avis des domaines ;
- des procès-verbaux d'assemblée et de gestion de copropriétés, des courriers adressés aux partenaires sans engagement financier ;
- des documents se rapportant à la gestion des copropriétés.

**3- En cas d'absence ou d'empêchement de Solenne SAVATIER, Directrice des Finances :**

- des bordereaux de dépenses et de recettes ;
- des pièces justificatives jointes aux mandats et bordereaux ;
- des documents relatifs au versement des subventions attribuées à Roannais Agglomération et ayant fait l'objet d'une notification (versement d'acompte, de solde...) ;
- des certificats administratifs à caractère financier ;
- des décomptes définitifs ;
- des mains-levées de garantie et cautions ;
- des nantissements.

**4-En cas d'absence ou d'empêchement d'Emilien NOUI Responsable des affaires juridiques et Assemblées :**

- des quittances assurance relatives à l'accord d'indemnisation ;
- les procès-verbaux d'expertise en assurance et l'acceptation des indemnités de sinistres ;
- des registres de Roannais Agglomération, incluant l'apposition d'un paraphe sur chaque page.

### **ARTICLE 3 :**

Le bénéficiaire de la présente délégation agit **sous la surveillance et la responsabilité du Président.**

Sa signature déléguée devra toujours être précédée de la mention suivante :

<p>Le Président, pour le Président et par délégation, La Directrice Générale Adjointe Pôle Prospective et Ressources Internes</p> <p>Sandrine MICHEL</p>
--

### **ARTICLE 5**

La présente délégation prendra effet dès que l'arrêté sera exécutoire et pour la durée de mandat du président. Elle cessera de produire effet à compter du jour où son bénéficiaire cessera d'exercer ses fonctions au titre desquelles elle a été consentie ou en cas d'abrogation.

### **ARTICLE 6 :**

Le Directeur Général de Roannais Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à M. le Sous-Préfet ;
- Notifié à l'intéressée ;
- Publié sur le site internet de Roannais Agglomération.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié à Sandrine MICHEL

**Yves NICOLIN**



Président,  
Maire de Roanne